

Annexe 2

Ce qui va changer en Rhône-Alpes



1/3

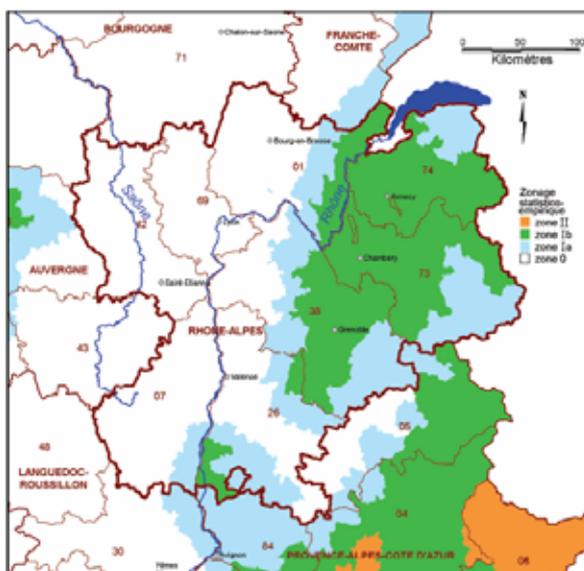
d'après le rapport Terrier M., collab. Bertrand G. et Roullé A., (2006), BRGM

Evolution du zonage sismique de la région Rhône-Alpes

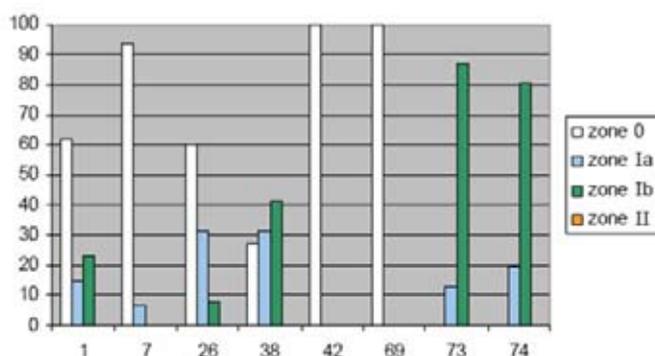
✓ Ancien zonage sismique réglementaire (approche empirico-statistique) :

Aucune commune de la région ne se trouve en zone II. Mais les départements de Haute-Savoie et de Savoie correspondent dans leur totalité à des zones Ia ou Ib du zonage national de 1991. A l'inverse, les départements de la Loire et du Rhône sont totalement situés en zone 0.

La zone sismique Ib correspond pour partie aux Alpes internes et externes, ainsi qu'au Tricastin, zone d'intersection entre le système faillé de Nîmes et la faille du Ventoux.



Région Rhône - Alpes : Zonage sismique réglementaire (approche **empirico-statistique**).



Région Rhône - Alpes : Zonage sismique réglementaire (approche **empirico-statistique**), répartition en pourcentage de communes par département.



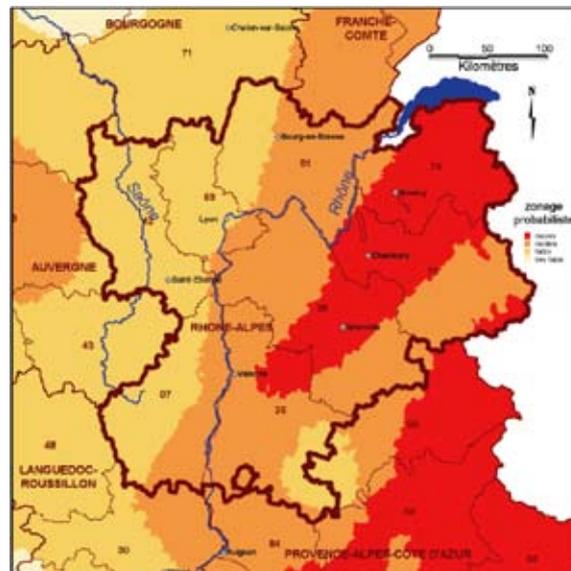
Annexe 2

Ce qui va changer en Rhône-Alpes

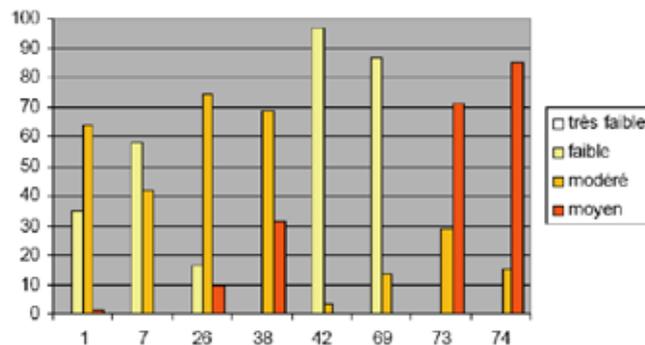
SUITE 2/3

✓ Zonage sismique associé aux futures EC8 (approche probabiliste) :

Toutes les communes de la région Rhône-Alpes se trouvent en zone de sismicité faible à moyenne. Il n'y a aucune commune en zone très faible. Les départements de Loire et du Rhône restent cependant avec plus de 80% de leurs communes classées en zone faible. Tandis que les départements de Savoie et de Haute-Savoie ont plus de 70 % des communes classées en zone de sismicité moyenne. Les Alpes externes sont entièrement classées en zone de sismicité modérée, mais la zone de niveau le plus élevée, moyen, correspond à l'axe NE-SW constitué par les massifs cristallins de Belledonne et du Mont Blanc, et marqué par le système de failles bordières de Belledonne.



Région Rhône - Alpes : Zonage sismique **probabiliste**.



Région Rhône - Alpes : Zonage sismique **probabiliste**,
répartition en pourcentage de communes par département

*Annexe 2
Ce qui va changer en Rhône-Alpes
SUITE 3/3*



Documents à consulter sur le CD-Rom

✓ **Nouvelle carte d'aléa sismique de la région Rhône-Alpes** (présentée en novembre 2005)

✓ **Plaquettes de sensibilisation de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) :**

Dans le cadre de la mise en place régionale du **Plan Séisme** national, la DIREN Rhône-Alpes a édité les plaquettes de sensibilisation suivantes (sorties en septembre 2007) :

- Construire en zone sismique (6 plaquettes départementales)
- Je modifie ou j'agrandis mon habitation en zone sismique : Recommandations (6 plaquettes départementales)
- Je suis maire d'une commune située en zone de sismicité : La gestion du risque sismique est un enjeu stratégique (6 plaquettes départementales)
- Je suis entrepreneur ou artisan et intervins sur un bâtiment en zone sismique : Obligations et recommandations (Plaquette régionale)

